



**MAIRIE D'ORNEX**  
Département de l'Ain  
République Française

**D 2026 06 18 052**

## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX**

### **18 juin 2026**

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Date de convocation du conseil municipal : le 12 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle communale René Lavergne, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

**Présents**

O. GUICHARD, C. BIOLAY, W. DELAVENNE, L. FEDRIGO, M. GIRIAT, M-C. ROCH, M. CHALENDAR, M. FOURNIER, M. CONDÉ, Y. DUMAS, C. GALLEMAND, C. MARTINET, F. GRENIER, R. OTZENBERGER, M. CICCIOÙ, N. SEPIERRE, A. BOUSSER, I. MOUIMEN, R. TATOUD, J. HERVO, A. DI PAOLO

**Absents excusés**

J. DAZIN, Y. QUARTERONI, J. DIZERENS, H. LE PIVERT, P. GUINOT, T. LUGINBUHL, H. GRANGE, S. PONSART

**Absents**

**Procurations**

J. DAZIN à N. SEPIERRE, Y. QUARTERONI à C. BIOLAY, J. DIZERENS à R. OTZENBERGER, H. LE PIVERT à O. GUICHARD, P. GUINOT à M. CHALENDAR, T. LUGINBUHL à A. BOUSSER, H. GRANGE à M-C. ROCH, S. PONSART à J. HERVO

**Assistaient**

I. GOUDET, directrice générale des services, A. SANCHEZ, directeur général adjoint, J. BRUNET, assistante du Maire

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée secrétaire de séance.

#### **5. Finances – Décision modificative n°1 du budget primitif 2026**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable ;

Vu la délibération n° D 2026 26 02 002 du 26 février approuvant le budget primitif 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'à ce stade de l'exécution budgétaire, des ajustements de crédits sont nécessaires et concerneront les deux sections, fonctionnement et investissement. La commission Finances réunie le 4 juin 2026, a validé l'ensemble des mouvements de crédit présentés ci-dessous.

**CONSIDÉRANT :**

**Qu'en section de fonctionnement,** il convient d'annuler des titres émis sur exercices antérieurs pour un montant de +20 000 €, comme indiqué dans l'article : « 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs ». Ces titres concernent la refacturation des travaux d'entretien des années 2023 et 2024, de la zone économique de la Maladière à Pays de Gex Agglo, par la commune d'Ornex.

Que cette dépense est compensée par un remboursement de frais du GFP de rattachement pour un montant équivalent, mentionné dans l'article : « 70876 – Remboursement de frais par le GFP de rattachement » de +20 000 € ;

Dans le cadre de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien, la commune d'Ornex doit intégrer un résultat de fonctionnement et doit ainsi constater une recette de +50 417,56 € sur l'article 002 – Résultat de fonctionnement reporté. Cette recette est compensée par une inscription en dépenses au chapitre 67, à l'article « 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs » pour la somme de +50 417,56 €.

Par ailleurs, l'intégration du déficit de la section d'investissement résultant de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien, doit être financé par le biais du compte « 1068 – Affectation en réserve » à hauteur de -10 926,06 €. Ainsi, le compte « 002 – Résultat de fonctionnement reporté » est diminué de la même somme soit - 10 926,06 €. Afin de maintenir l'équilibre du budget, le compte « 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs » est lui aussi diminué de 10 926,06 €.

**Qu'en section d'investissement,** plusieurs ajustements sont nécessaires pour tenir compte de l'avancement des opérations de travaux, **en dépenses :**

- L'inscription de 1 850 000 € pour l'opération *Ferme de la Courterée* (article 21318 – Autres bâtiments publics) ;
- L'ajustement de 10 000 € pour l'opération *Sur Vessy* (article 2312 – Agencements et aménagements de terrains en cours) ;
- L'inscription de 5 000 € pour l'opération *École Arc-en-Ciel* (article 21351 – Installations générales des constructions) ;
- L'inscription de 5 000 € pour l'opération *Salle René Lavergne* (article 2313 – Constructions) ;
- Une écriture de neutralisation hors opération de - 1 870 000 € sur l'article 2111 – Terrains nus, telle que figurant dans l'article : « 2111 – terrains nus -1 870 000 € » ;

**En recettes d'investissement,** l'incidence de la dissolution du SIVOM de l'Est Gessien sur les comptes de la commune d'Ornex se traduit par l'intégration du résultat d'investissement et doit ainsi constater une recette négative de 10 926,06 € sur l'article 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté. Cette recette positive est compensée par une augmentation des recettes d'investissement, à l'article 1068 (chapitre 10) de 10 926,06 €.

## CONSIDÉRANT :

- Que ces mouvements n'ont pas d'incidence sur l'équilibre global du budget, les dépenses et recettes étant ajustées à due concurrence ;

Après en avoir débattu et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE** la délibération modificative n°1 au budget primitif 2026 telle que proposée ci-dessous ;

### Article 1 - Section de fonctionnement

Les crédits sont modifiés comme suit :

Nature	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Dépenses	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+20 000,00 €
Dépenses	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	-10 926,06 €
Dépenses	67	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	+50 417,56 €
<b>TOTAL</b>				<b>+59 491,50 €</b>
Recettes	70	70876	Remboursement de frais par GFP de rattachement	+20 000,00 €
Recettes	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	-10 926,06 €
Recettes	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	+50 417,56 €
<b>TOTAL</b>				<b>+59 491,50 €</b>

### Article 2 - Section d'investissement

Les crédits sont ajustés comme suit :

Nature	Opération	Chapitre	Article	Libellé	Montant
Dépenses	Opération 74 - Ferme de la Courterée	21	21318	Autres bâtiments publics	+1 850 000,00 €
Dépenses	Opération 46 - Sur Vessy	23	2312	Agencements et aménagements de terrains	+10 000,00 €
Dépenses	Opération 32 - École Arc-en-Ciel	21	21351	Installations générales des constructions	+5 000,00 €
Dépenses	Opération 73 - Salle René Lavergne	23	2313	Constructions	+5 000,00 €
Dépenses	Hors opération	21	2111	Terrains nus	-1 870 000,00 €
<b>TOTAL</b>					<b>0,00 €</b>
Recettes	Hors opération	001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-10 926,06 €
Recettes	Hors opération	10	1068	Affectation en réserve	+10 926,06 €
<b>TOTAL</b>					<b>0,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.

Fait à Ornex, le 19 juin 2026

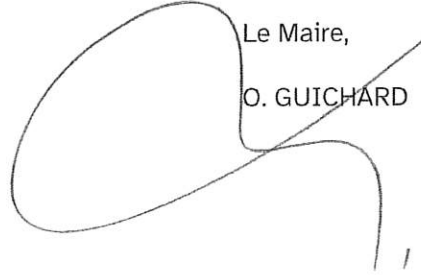
La secrétaire de séance,

C. BIOLAY



Le Maire,

O. GUICHARD



Affiché et exécutoire le : 19 Juin 2026

Monsieur le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.